

**DEPARTEMENT DES LANDES (40)****VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE**

24 avenue Nationale  
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21  
contact@tyrosseville.com

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 MAI 2023

**N° 20230516\_04**

L'an deux mille vingt-trois, le seize mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le dix mai, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, **sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 10 mai 2023
Nombre de présents	22	Date d'affichage	Du 24/05 au 25/07/2023
Nombre de pouvoirs	7	Secrétaire de séance (conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)	M. Pierre LAFFITTE
Suffrages exprimés	29	Rapporteur	Mme Christine GAYON
Nomenclature	7.5.2	Certifiée exécutoire	Le 24 mai 2023

**PRESENTS :** M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, M. Guy LUQUE, M. Jean-Marie LAFITTE, M. Alain LACAVE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, M. Thierry ZALDUA, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, Mme Béatrice DUCASSE, Mme Adeline COUMAILLEAU, Mme Marielle LABERTIT, M. Gilles DOR, M. Thomas CASAMAYOU, Mme Fusilha DESTENABE, M. Daniel GAUYAT, M. Bruno LAGRAVE

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :** Mme Emmanuelle BRESSOUD, à Mme Christine GAYON ; Mme Hélène LASSALLE, à M. Guy LUQUE ; Mme Céline WAGNIART, à Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL ; M. Joffrey ROMAIN, à M. Régis DUBUS ; Mme Christelle ELOZEGUY, à M. Régis GELEZ ; M. Stéphane JACQUOT, à Mme Adeline COUMAILLEAU ; Mme Coralie LECOLIER, à Mme Marielle LABERTIT

*Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.*

### **OBJET : SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE DE LA LANDE**

Des élèves d'une classe de CM2 de l'école de la Lande ont participé, avec leur enseignante, au concours du « Parlement des Enfants » en proposant une proposition de loi.

Cette opération, organisée par l'Assemblée Nationale, en est à sa 26<sup>ème</sup> édition. Elle offre aux élèves de CM2 une leçon d'enseignement civique et moral en leur proposant de découvrir la fonction de législateur. A cet effet, ils sont invités, sous la conduite de leur enseignant, à rédiger une proposition de loi au terme d'une discussion qui doit leur apprendre ce qu'est le débat démocratique.

Le thème 2022-2023 est « *renforcer la participation démocratique et la confiance dans les institutions* », thème d'actualité brûlante.



Monsieur le Maire avait reçu la classe participante en Mairie (*ainsi que 2 classes de l'école des Arènes qui travaillaient également, aux côtés de leurs institutrices, à ce projet*) en mars dernier afin de leur présenter le rôle d'un élu et en particulier celui d'un Maire mais également pour leur présenter les différents services et leur faire visiter les locaux.

La proposition de loi formulée par le CM2 de l'école de La Lande a retenu l'attention du jury académique. Par conséquent, les élèves sont invités à visiter l'Assemblée Nationale en juin prochain. A cette occasion, le lauréat sera dévoilé.

Malgré une participation du Conseil Départemental des Landes à hauteur de 1 500 €, il reste encore 500 € à trouver pour finaliser le budget.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**ALLOUE** à la coopérative scolaire de l'école de La Lande une subvention exceptionnelle de 500 € (cinq cents euros) afin de permettre le déplacement à Paris (Assemblée Nationale) des élèves de la classe de CM2 primée.

#### DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



Le Maire,  
Régis GELEZ.

Le secrétaire,  
Pierre LAFFITTE.